



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revendications des formateurs de la Croix Rouge

Question écrite n° 43805

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les légitimes revendications des professionnels dispensant des formations sanitaires et sociales au sein de la Croix-Rouge française, en particulier dans le département de la Loire. La Croix-Rouge est un acteur historique des formations sanitaires et sociales en France. Cette filière représente environ 1 600 salariés qui contribuent notamment à la formation d'infirmiers, d'aides-soignants et d'éducateurs spécialisés. Suite à la crise de la covid-19 et au fort déficit de personnels dans les hôpitaux, le nombre d'étudiants a augmenté et le référentiel de formation continue d'évoluer rapidement. Les professionnels de ces formations ont donc dû s'adapter à ce contexte, mais ils ont pourtant été écartés de la « prime-covid » et de la revalorisation promise dans le cadre du Ségur de la santé. Ainsi, actuellement, les étudiants nouvellement diplômés peuvent prétendre à un salaire supérieur à ceux de leurs professeurs. Cela entraîne une forte baisse de l'attractivité de la profession, une dégradation des conditions de travail et un épuisement des équipes. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour mettre un terme à cette inégalité de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43805

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 477

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)